

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 21 JUIN 2018 à 18h30

Date de convocation : 14 juin 2018

Délibération
N°C2018_109

Membres en exercice :	79
Votants :	76
Suffrages exprimés :	53
Pour :	52
Contre :	1
Abstention :	23

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Anne-Sophie LEDOYEN, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Dominique MARTIN-LAVAL, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Danielle ORTUNO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Marie-Christine THERON-CHEM, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Jacques BASCOU (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018_101), Jacques BLAYA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Martine CADENA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Tristan LAMY (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2018_104), Eric PARRA (à partir de la délibération N°C2018_167), Yves PENET (à partir de la délibération N°C2018_167), Magali VERGNES (délibération N°C2018_130)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Jean-Michel MONIER, Jacques PAIRO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2018_115), Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_104), Tristan LAMY (jusqu'à la délibération N°C2018_104 et à partir de la délibération N°C2018_115), Jean-Marie ORRIT (à partir de la délibération N°C2018_127), Eric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2018_166)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES- Compte Administratif 2017 : Budget Environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.1612-20, L.2121-14, L.2121-31, D.2343-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe Environnement du Grand Narbonne,

N°C2018_109 (2)

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, sur la base des actes budgétaires successifs (budget primitif unique, décisions modificatives). Il permet de comparer les réalisations aux prévisions, détermine les résultats et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il est accompagné de documents annexes et d'une note synthétique.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Monsieur le Trésorier de Narbonne Agglomération a été transmis à chaque membre du conseil communautaire en même temps que la convocation,

Considérant que les résultats du compte de gestion coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur et arrêté comme suit, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget Environnement,

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, le document budgétaire et ses annexes, a été adressée aux membres du conseil communautaire en même temps que la convocation individuelle,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2018 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur municipal,

Considérant les conditions d'exécution du budget annexe environnement pour l'exercice 2017,

Considérant que Monsieur Jacques BASCOU, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Magali VERGNES et n'a pris part ni à la discussion ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1		2 081 467,19 €		1 645 410,97 €		3 726 878,16 €
Opérations de l'exercice	25 270 001,48 €	27 211 757,58 €	9 568 166,04 €	7 349 532,30 €	276 877,64 €	
Résultats de l'exercice		1 941 756,10 €	2 218 633,74 €		276 877,64 €	
Résultat de clôture		4 023 223,29 €	573 222,77 €			3 450 000,52 €
Restes engagés à reporter			290 017,87 €		290 017,87 €	
RESULTATS NETS		4 023 223,29 €	863 240,64 €			3 159 982,65 €

N°C2018_109 (3)

Vu en Commission 1 du 31 mai 2018,

Par 52 voix pour, 1 voix contre et 23 abstentions, le Conseil décide :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme ci-dessus,
- De constater l'identité des renseignements portés au compte administratif avec ceux mentionnés au compte de gestion du Trésorier Principal,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

- Compte administratif 2017
- Note synthétique commune à l'ensemble des budgets

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 2/7/2018
et de sa publication
le : 2/7/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

